



Licenciement droit ou pas le droit ???

Par **piep2**, le **06/01/2011** à **22:51**

Bonjour, rn rn voila je travail comme femme de menage dans une pharmacie cela depuis 11ans. rn rn la pharmacie a ete rachetée il y a un mois tout le personnels et resté. rn mon nouveau patron vien de m annoncer qu'il va me licencier car je n'ai pas le permis .je ne pourrais donc pas livrer les medicaments a domicile ou bien allé jeter des cartons a la dechetterie rn or mon contrat depuis 11ans ne me demande pas de faire des livraisons. rn rn que faire... rn rn je tien a signaler que ce nouveau employeur a deja une pharmacie quelques metres plus loin et je pense qu'il veut ne garder qu'une femme de menage. rn le lendemain de la vente il etait dans la pharmacie entrain de tout nettoyer avec l'autre ffemme, etant un dimanche je suis passé devant mais personne ne m'avait demandé. rn rn a t il vraiment le droit de me virer pour reprendre une autre personne pour la meme fonction. et surtout pour un motif comme celui la motif ou pretxté pour garder qu'une personne rn rn merci de vos reponses je suis desesperé et j'ai 50a donc pas facile de retrouver un emploi a coté et sans permis.

Par **P.M.**, le **06/01/2011** à **23:14**

Bonjour, rn En tout cas, le fait que vous n'ayez pas le permis ne constitue pas une cause réelle et sérieuse pour vous licencier, d'autant plus que vous êtes femme de ménage et pas livreur... rn Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...